



Morges, le 24 juillet 2012

Office fédéral de l'environnement
Section Climat
3003 Berne

Ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂

Madame, Monsieur,

Écologie libérale a pris connaissance du projet d'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂ et nous vous remercions d'avoir pris la peine de nous consulter.

Ce texte, malheureusement, porte un coup dur à la crédibilité de la Confédération. En effet :

- Il ne tient pas compte des objectifs que la Confédération s'est elle-même fixée. En effet, la loi sur le CO₂ donne au Conseil fédéral la possibilité de fixer l'objectif de réduction pour 2020 jusqu'à 40% par rapport à 1990. En se contentant de 20%, cette ordonnance rendra les choses encore plus difficile quand il s'agira de fixer de nouveaux objectifs pour 2030.
- En n'augmentant pas la taxe sur le CO₂, il n'utilise pas les outils que la Confédération a elle-même créés. Il rend ainsi ces outils et le travail effectué pour les mettre en place inutiles.
- En faisant, finalement, baisser le montant total alloué à l'assainissement des bâtiments, il a pour effet qu'une fois de plus, un programme de soutien ne dure pas plus de 12 ou 24 mois. Ceci discrédite totalement ces programmes puisqu'à peine leur existence connue, ils sont déjà vidés de leur substance.

En conclusion, ce projet d'ordonnance nuit gravement à la crédibilité de la confédération. Écologie libérale propose de le revoir en profondeur, dans le sens des remarques ci-dessus.

Benjamin Leroy-Beaulieu
secrétaire

Narcisse Crettenand
président